

**COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON**  
**PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2020**

**PRESENTS** : Patrick **MARY**, Maire, Sandrine **FLEURY**, Catherine **LEICHNER**, Adeline **VOYARD**, Adjoint, Etienne **LECLERE**, Guillaume **DOS SANTOS**, Fabrice **FOUTRIER**, Marie-Françoise **CABELEIRA**, Christelle **PENNESI**, Conseillers Municipaux.

**POUVOIR** : Camille **BRESSON** à Etienne **LECLERE**.

**ABSENT** : Bertrand **THIEBAULT**.

Madame Marie-Françoise **CABELEIRA** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 25 septembre 2020.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents,
2. Ville de BAR-SUR-AUBE – Participation aux frais scolaires,
3. Commune de BAYEL – Participation aux frais scolaires,
4. Délibération rectificative - Formation de la Commission de Contrôle des Listes Electorales,
5. Questions diverses.

**1) MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents  
Délib. n° 30/2020  
Visée S/P 03/12/2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique et notamment son article 39,

Vu la Loi n° 2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 17 novembre 2020,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de **10 euros** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

## **2) VILLE DE BAR-SUR-AUBE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Bar-sur-Aube -  
Participation aux frais  
scolaires  
Délib. n° 31/2020  
Visée S/P 03/12/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Ville de BAR-SUR-AUBE la participation financière pour la scolarisation des enfants de la Commune fréquentant des écoles de BAR-SUR-AUBE pour l'année 2019/2020, soit :

- **464,87 euros** pour la classe primaire.
- **464,87 euros** pour la classe primaire (ULIS) x 2 élèves = **929,74 euros**.
- **838,47 euros** pour la classe maternelle.

**TOTAL = 2 233,08 euros**

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

## **3) COMMUNE DE BAYEL – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Bayel -Participation  
aux frais scolaires  
Délib. n° 32/2020  
Visée S/P le 03/12/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de BAYEL la participation financière pour la scolarisation d'un enfant domicilié à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté l'école maternelle de la Tuilerie de BAYEL au cours de l'année scolaire 2019/2020, soit :

- **617,30 euros** pour la classe maternelle.

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

## **4) DELIBERATION RECTIFICATIVE - FORMATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Délibération  
rectificative -  
Formation de la  
Commission de  
Contrôle des Listes  
Electorales  
Délib. n° 33/2020  
Visée S/P le 03/12/2020

Etant entendu qu'il convient de modifier la délibération n° 29-2020 du Conseil Municipal du 25 septembre 2020,  
Considérant que le titulaire de cette Commission ne peut être un adjoint,  
A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur **Etienne LECLERE** comme **Titulaire** de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

## **5) QUESTIONS DIVERSES**

- **Monsieur le Maire**, avec l'avis unanime du Conseil Municipal, décide de louer le garage communal à Monsieur Alain TOURNEBISE.
- **Catherine LEICHTNER** fait part aux membres présents que la distribution des colis pour les Aînés se fera dans les jours à venir.
- **Les membres du Conseil Municipal** décident de poser les décorations de Noël ainsi que le sapin sur la place de la Mairie le samedi 05 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

**La secrétaire de séance,**

**M-F. CABELEIRA**

**Le Maire,**

**P. MARY**